

L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

2015



SIAEP de la Région de PAYRAC

Extrait du rapport annuel 2015
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie.

TERRITOIRE

5 600 habitants

Le service d'eau potable du SiaeP de la Région de Payrac regroupe les communes de : Cales, Fajoles, Ginouillac, Lamothe-Fenelon, Loupiac, Masclat, Milhac, Montfaucon, Nadaillac-de-Rouge, Payrac, Reilhaguet, Roc, Rouffilhac, Saint-Projet, Seniergues, Soucirac et St Julien de Lampon.

La population desservie est d'environ 5 600 habitants.



18 communes desservies

EXPLOITATION

par la société SAUR
En affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
L'eau est distribuée à 3 640 abonnés (+0,86 % par rapport à 2014).



PRODUCTION

4 ressources

- Des ressources propres au syndicat :
1 Prélèvement, 1 Puits simple ont fourni 110 471 m³ d'eau traitée.
- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 449 854 m³ :
 - Anglars-Nozac a fourni 180 m³,
 - SIAEP des Eaux de la Pescalerie a fourni 2 486 m³,
 - SM de la BOURIANE a fourni 447 188 m³.

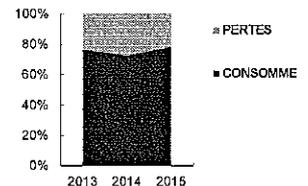


LOCAL = IMPORT

DISTRIBUTION

Un réseau de 340 km
433 075 m³ consommés

En 2015 les abonnés domestiques ont consommé 433 075 m³ (+13,21 % par rapport à 2014) soit en moyenne 212 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 78,3 % en 2015 (il était de 72,7 % en 2014).
Le taux de renouvellement du réseau est de 0,9 %.



Rendement du réseau

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.
La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



PRIX

310,19 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.
Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 310,19 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2016, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,58 €/m³, +1,53 % par rapport à 2015.
Sur ce montant, 25 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 57 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.



EXPLOITANT
COLLECTIVITE
TAXES

Répartition des montants collectés